



Journée d'hommage à Cyrille Minard

25 février 2021

Le rassemblement en hommage à Cyrille s'est finalement déroulé **place de Verdun** à partir de 11 h, le carré de cérémonie en l'honneur des sapeurs-pompiers disparus de l'Etat Major n'étant pas prévu pour cela...

Cette journée s'inscrivait dans la continuité de la cérémonie d'obsèques qui a eu lieu jeudi 18 février et qui s'était déroulée, conformément aux souhaits de la famille, comme **la dernière manif' de Minouse**.

La **reconnaissance de la patrie** et les honneurs militaires par un hommage appuyé à la carrière de soldat de Cyrille est le **seul hommage officiel** qui lui a été rendu.

Ce 25 février marquait donc le deuxième temps fort organisé suite au décès de notre collègue et ami.

De nombreux·ses collègues du Sdis 38 mais aussi du **Doubs, du Gard, des Pyrénées Orientales et du Rhône** ont tenu à se rassembler pour évoquer ensemble le souvenir de Cyrille et nous les remercions.

Des journalistes ont également répondu présent·e·s à l'invitation du collectif. Elles et ils ont relayé nos messages qui permettront d'éclairer le plus grand nombre sur **la réalité de la situation** que Cyrille a subi au sein du SDIS 38.

Une délégation a tout d'abord été reçue par la secrétaire générale adjointe de la préfecture de l'Isère avec qui ont été abordés les différents points du communiqué : « **Les agent·e·s du Sdis de l'Isère, leur souffrance au travail, leurs autorités et le droit** ».

Cet échange a permis d'éclairer l'autorité préfectorale sur la réalité de la situation qui sévit au sein du Sdis 38 en matière de souffrance au travail.

L'administration du Sdis était représentée par son conseiller social, chacun appréciera la pertinence de ce choix au regard de la gravité de la situation.

A l'issue de cet entretien, des prises paroles ont rendu hommage à **l'engagement de Cyrille**, insistant sur ses qualités humanistes. Une minute d'applaudissements est venue souligner cet hommage.

Après avoir restitué le contenu du rendez-vous à la préfecture, le collectif a souligné l'**indispensable unité** dont nous allons devoir faire preuve pour que la mort de Cyrille soit reconnue comme son ultime engagement afin que le droit, la considération et l'écoute s'imposent enfin au sein du Sdis 38. **Ce communiqué en est la démonstration.**

L'hommage se poursuivait par un **moment convivial et partagé**, comme l'aimait Cyrille, animé par la BatukaVI des jeunes des Villeneuve de Grenoble et Echirolles.

En début d'après-midi la délégation a été reçue au Conseil départemental de l'Isère.

Face au directeur général du pôle cadre de vie et au directeur général adjoint en charge des ressources, la délégation s'est à nouveau exprimée sur **la situation particulièrement dégradée** en matière de souffrance au travail au sein du Sdis 38 en insistant sur l'indispensable prise en compte par le pouvoir politique des dérives liées au non-respect du droit, de la considération et de l'écoute.

Suite à ces deux rencontres, l'autorité préfectorale et l'autorité politique, toutes deux liées dans la gouvernance du Sdis 38, sont dorénavant éclairées sur la situation qui a conduit Cyrille Minard à mettre fin à ses jours.

Les représentants de ces deux autorités **ont fait preuve d'une écoute qui nous paraît sincère**.

L'imputabilité au service de cet acte irréparable a été clairement évoquée lors de ces entretiens.

Nous attendons, maintenant et **sans délai**, les suites qui seront données par le Préfet et le Président du Conseil départemental à ces deux entretiens car elles seules permettront de mesurer le niveau de prise en compte de la souffrance vécue par Cyrille et d'autres agent·e·s. Personne ne pourra invoquer l'ignorance de la gravité des faits qui ont conduit à ce drame.

Les représentant·e·s du personnel ont officiellement sollicité ce jour **la saisine du CHSCT**.

Indépendamment de cette saisine, le procureur de la République sera informé de la situation qui a conduit au décès de Cyrille Minard.

**Dans l'attente d'un signal fort de nos autorités de tutelle,
nous restons unie·e·s face à l'absence de prise en compte de la souffrance au travail
que beaucoup considèrent comme une forme de mépris.**